



Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Donne délégation de signature à :

Monsieur Francis QUEROL, Maître de Conférences, Directeur de l'UFR d'Administration et de Communication,

à l'effet :

- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette

concernant le CF3 : 913001 - Gestion courante
913101 - Formations

La présente délégation prend effet au 24 mai 2016.

Fait à Toulouse,
Le 25 mai 2016

Le délégataire,

Francis QUEROL

La Présidente,

Corinne MASCALA

